



APPEL À RÉSIDENCE

Studio multimédia / Individuel ou collectif

Lieu : Le Shakirail, 72 rue Riquet Paris 18^e

Durée : 3 mois

Période : du 30 septembre au 29 décembre 2024

Candidature : avant le 21 septembre 2024

Description de l'association :

Curry Vavart est un collectif artistique pluridisciplinaire qui organise et développe des espaces de vie, de création et d'activités et propose des actions culturelles sur les territoires où il s'implante. Constatant à Paris le manque d'espace de travail disponible et abordable pour la jeune création et les associations, le collectif Curry Vavart s'est organisé afin de proposer des réponses pour soutenir ces initiatives artistiques et associatives. Depuis 2011, le collectif est constitué en Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA).

Description du Shakirail :

Le Shakirail est un tiers-lieu culturel et solidaire labellisé Fabrique de Territoire. Situé dans le 18^e arrondissement de Paris, propriété de la SNCF, ce lieu est dédié aux artistes, aux associations et à la vie du quartier. Le Shakirail est composé d'espaces partagés : ateliers équipés, salles de répétition danse/théâtre, studio multimédia, studio musique, bureaux associatifs, cuisine partagée et jardins aménagés.

Modalités /

Profil des candidats :

- Résidence de montage, post production vidéo/sonore/animation, illustration sur ordinateur ou écriture multimédia (projets en cours de développement) ;
- Le programme d'accueil s'adresse à tous les artistes, sans limite d'âge qui peuvent témoigner d'un parcours professionnel en devenir ou significatif.

Conditions de l'accueil :

Le résident s'engage par une convention qui fixe la nature de l'accompagnement proposé, la durée de l'accueil et le montant de la participation aux frais mensuels de **50 €** par artiste et une adhésion annuelle à l'association (5€ pour les personnes physiques, 10€ pour les personnes morales).

Il est important que le résident se soient familiarisé avec **le projet de l'association**, via notre site internet www.curry-vavart.com et www.shakirail.curry-vavart.com afin de comprendre les enjeux du travail mené bénévolement et collectivement par ses membres.

Le résident consultera la Charte d'accueil des espaces proposés, qu'il devra approuver et signer.

Fiche Technique /

La résidence proposée concerne un espace dédié au sein du Studio multimédia pour travailler sur ses projets. Le résident veillera à ce que les caractéristiques du Studio multimédia correspondent à ses besoins.

Description du Studio multimédia :

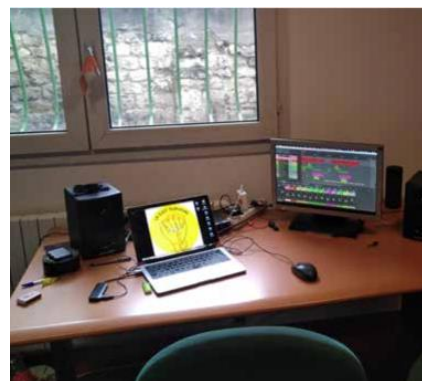
Le studio multimédia du Shakirail est un espace partagé de 20m² dédié aux créations numériques (vidéo, sonore, animation, illustration sur ordinateur, etc.). L'espace est accessible pour des résidences longues (3 mois) mais il est aussi réservable à la semaine ou de manière ponctuelle à la journée ou demi-journée. Équipé en matériel (voir ci-dessous) il est également possible de bénéficier d'un accompagnement sur certains projets (montage vidéo, animation stop-motion, mixage/mastering audio).

Equipement :

- Un bureau équipé d'un écran et clavier est mis à disposition du résident équipé
- Nous privilégions les personnes ayant leur propre équipement (station de montage, station de mixage, banc titre, table lumineuse,...) mais le cas échéant il est possible d'avoir accès à :
 - > 1 écran 23 pouces
 - > 1 carte son
 - > 1 paire d'enceintes de monitoring
 - > Matériel d'animation stop Motion (Banc titre, bras magique)

Le bâtiment se compose d'un point d'eau, de sanitaires, d'une douche, d'espaces de convivialité et d'une cuisine commune. Connexion internet en WIFI.

Les photos ci-dessous ne correspondent pas à l'espace multimédia en cours d'aménagement au mois de septembre.



Dossier de Candidatures /

Date d'admissibilité :

Les dossiers doivent être envoyés impérativement **avant le 21 septembre 2024** par mail à l'adresse suivante : studiomultimedia.shakirail@curry-vavart.com (préciser dans l'objet du mail : « Résidence Studio Multimédia Shakirail »).

La commission de sélection se réunira rapidement pour une entrée dans le Studio multimédia **le 30 septembre 2024**.

Ce dossier comprendra :

- ➔ Un texte de présentation du projet ;
- ➔ Un CV complet de l'artiste ou du collectif ;
- ➔ Besoins techniques (station de montage, station de mixage, matériel d'animation, matériel d'enregistrement, etc.).